

**Vu la dialectique** faussement ingénue et vraiment trompeuse, noyant de nos jours le principe de *responsabilité individuelle*

**Rappels sans haine ni complaisance**, à propos des « discours, cris ou menaces » contre « Poutine », et crimes contre le peuple russe et sa diaspora dans le monde :

1) Bien que **l'incitation au crime** soit pénale, on ne saurait condamner justement le Président Macron, même destitué, sans considérer l'éventualité de trafics d'influence exercés contre lui.

2) Par ailleurs, si **l'escroquerie** est prouvée, de tels trafics d'influence ne constitueraient pas une circonstance atténuante dans la responsabilité du faux et usage de faux.



---

---

---